

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20230119-AR202311-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2023

ARRETE N° 2023-11

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2023 » POUR
L'ACCES AU GRADE D' ANIMATEUR**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU les articles L523-1, L 523-3 à L523-6 du code général de la fonction publique

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°2011-558 du 20/05/2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie B, en sa séance du 18 janvier 2023

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude départementale établie au titre de la promotion interne à compter du 18 janvier 2023 pour l'accès au grade D' ANIMATEUR est arrêtée de la façon suivante :

- Madame Delphine BORGNE, Gisors,

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 19 janvier 2023

Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion

